Agence de Services
et de Paiement

Agence comptable

Décision n° 2018/01/ASP/AC/Limoges
relative aux délégations de signature de la chargée de mission juridique sise à Limoges

L'Agent Comptable de l'Agence de Services et de Paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) Art.16,

Vu l'arrêté ministériel en date du 22 octobre 2012 portant nomination de M. Joël TIXIER en qualité d'agent comptable de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : chargée de mission juridique
Délégation de signature est donnée à **Mme Marie-Anne ROULET**, chargée de mission juridique pour les actes suivants :

- correspondances courantes relatives à ses missions et ne soulevant pas de question de principe à adresser aux directions régionales, aux directions du siège et aux interlocuteurs externes,
- demandes de transmission de dossiers ou d'informations,
- fiches résultant des analyses effectuées,
- bordereaux de transmission de documents (1) destinés aux directions régionales et directions de l'établissement,



2 rue du Maupas – 87040 Limoges cedex 1
tél. 05 55 12 00 00 – fax 05 55 12 02 49

www.asp-public.fr – siret 130 006 372 00010

Article 2 : champ d'application
La présente délégation s'applique à tous les modes de transmission (1) (écrits, télécopies ou mél).

Article 3 : date d'effet
Cette décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du MAA (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation).

Article 4 : publication
La présente décision est publiée sur le site du MAA (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) pour insertion au Bulletin Officiel.

Fait à Limoges, le 25 janvier 2018

L'Agent Comptable

TIXIER

Joël TIXIER

(1) les bordereaux de transmission ne doivent en aucune manière comporter un avis, une remarque dont la signature ne serait pas de la compétence du signataire

**Copie à** :
Marie-Anne ROULET
Secrétariat AC Limoges (originale pour archivage)
MAA/DICOM